

Municipalité	Désignation	Municipalité	Désignation
<b>Région 04 — Mauricie</b>		<b>Région 13 — Laval</b>	
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Paroisse	Laval	Ville
Sainte-Ursule	Municipalité	<b>Région 14 — Lanaudière</b>	
<b>Région 05 — Estrie</b>		L'Assomption	Ville
Weedon	Municipalité	Rawdon	Municipalité
<b>Région 09 — Côte-Nord</b>		Saint-Paul	Municipalité
Franquelin	Municipalité	<b>Région 15 — Laurentides</b>	
Pointe-Lebel	Village	Mont-Tremblant	Ville
<b>Région 11 — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>		<b>Région 16 — Montérégie</b>	
Bonaventure	Ville	Yamaska	Municipalité
Carleton-sur-Mer	Ville	68716	
Cascapédia-Saint-Jules	Municipalité	<b>A.M., 2018</b> <b>Arrêté numéro AM 2018-002 de la ministre responsable du Travail en date du 29 mai 2018</b>  CONCERNANT la nomination de trois membres du Comité consultatif sur les normes du travail  LA MINISTRE RESPONSABLE DU TRAVAIL,  VU l'article 39.0.0.4 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1), prévoyant la formation par le ministre du Comité consultatif sur les normes du travail;  VU les deuxième et troisième alinéas de cet article prévoyant que ce comité est formé d'un nombre de membres déterminé par arrêté du ministre, dont au moins une personne provenant de chacun des groupes suivants : les salariés non syndiqués, les salariés syndiqués, les employeurs du milieu de la grande entreprise, les employeurs du milieu de la petite et de la moyenne entreprise, les employeurs du milieu coopératif, les femmes, les jeunes, la famille et les communautés culturelles, nommés après consultation d'organismes que le ministre considère représentatifs de ces groupes;  CONSIDÉRANT que le Comité consultatif sur les normes du travail a été formé et que les règles de fonctionnement et les modalités de consultation qui lui sont applicables ont été fixées par l'arrêté AM 2016-002 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 14 juin 2016;	
Chandler	Ville		
Maria	Municipalité		
New Richmond	Ville		
<b>Région 12 — Chaudière-Appalaches</b>			
Beauceville	Ville		
Lévis	Ville		
Saint-Apollinaire	Municipalité		
Saint-Georges	Ville		
Saint-Joseph-de-Beauce	Ville		
Saint-Joseph-des-Érables	Municipalité		
Saint-Jules	Paroisse		
Saint-Just-de-Bretenières	Municipalité		
Sainte-Marie	Ville		
Scott	Municipalité		
Tring-Jonction	Village		
Vallée-Jonction	Municipalité		

CONSIDÉRANT que ces règles de fonctionnement prévoient notamment que le mandat des membres du comité est d'une durée de trois ans et qu'en cas de démission, ils sont remplacés pour la durée non écoulée de leur mandat;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Josée Magny a été nommée membre représentant les salariés non syndiqués en vertu de l'arrêté AM 2016-003 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 14 juin 2016, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT que madame Nathalie Dubois a été nommée membre représentant les employeurs du milieu coopératif en vertu de l'arrêté AM 2016-003 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 14 juin 2016, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT que madame Katia Atif a été nommée membre représentant les femmes en vertu de l'arrêté AM 2016-003 de la ministre responsable du Travail ayant pris effet le 14 juin 2016, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

CONSIDÉRANT que des consultations ont été menées par la ministre responsable du Travail auprès d'organismes qu'elle considère représentatifs des groupes énumérés à l'article 39.0.0.4 de la Loi.

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Madame Ghislaine Paquin, responsable des services d'information juridique d'Au bas de l'échelle, est nommée membre du Comité consultatif sur les normes du travail représentant les salariés non syndiqués à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 13 juin 2019, en remplacement de madame Marie-Josée Magny.

Monsieur Alain Pineau, directeur principal des relations professionnelles du Mouvement Desjardins, est nommé membre du Comité consultatif sur les normes du travail représentant les employeurs du milieu coopératif à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 13 juin 2019, en remplacement de madame Nathalie Dubois.

Madame Kim Paradis, directrice générale du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, est nommée membre du Comité consultatif sur les normes

du travail représentant les femmes à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 13 juin 2019, en remplacement de madame Katia Atif.

Le présent arrêté prend effet à compter des présentes.

Québec, le 29 mai 2018

*La ministre responsable du Travail,*  
DOMINIQUE VIEN

68715

## **A.M., 2018**

### **Arrêté numéro 2018-004 du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en date du 31 mai 2018**

CONCERNANT la suspension du traitement des demandes présentées par les consommateurs d'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs afin d'assurer le maintien des approvisionnements en énergie

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES,

VU le paragraphe 13<sup>o</sup> de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), en vertu duquel le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a notamment comme fonctions et pouvoirs d'assurer le maintien des approvisionnements en énergie;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec fait face à une demande exceptionnelle et soudaine des consommateurs pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs;

CONSIDÉRANT qu'aux fins du présent arrêté, la catégorie de consommateurs d'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs signifie tous les consommateurs d'électricité qui sont responsables d'un abonnement au service d'électricité pour un usage de l'électricité pour l'exploitation d'équipements informatiques aux fins de calculs cryptographiques permettant notamment de valider les transactions successives effectuées entre utilisateurs de chaîne de blocs;

CONSIDÉRANT que ces demandes totalisent plusieurs milliers de mégawatts et ne cessent de croître depuis l'année 2017;